

PLAN D' ACTIONS 2018-2024

(Mis à jour le 24 février 2022)



SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC

● 2018-2024



SOMMAIRE

Tableau des orientations et des actions	6
Orientation 1	9
<i>Maintenir et développer un accès de qualité aux services du quotidien dans l'ensemble du département et prévenir leur éventuelle dégradation</i>	9
Orientation 2	19
<i>Améliorer l'accès aux services dans les zones déficitaires</i>	19
Orientation 3	29
<i>Déployer l'accès aux services de santé</i>	29
Orientation 4	43
<i>Assurer un service de l'éducation conjuguant qualité de l'enseignement et proximité des établissements</i>	43
Orientation 5	51
<i>Améliorer l'accès au numérique et aux services dématérialisés</i>	51
Orientation 6	63
<i>Faciliter la mobilité nécessaire à l'accès aux services</i>	63

Le bilan à mi-parcours du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP), présenté lors du Comité de pilotage du 24 février 2022, met en lumière les réalisations pour chacune des 29 fiches-actions du Plan d'actions initial.

Guidés par le souci d'efficience, les pilotes de ces opérations ont enrichi leurs modalités d'intervention, adapté leurs politiques ou lancé de nouvelles actions.

Ce document retrace l'ensemble de ces évolutions.

Le lancement de nouvelles politiques concourant à l'accessibilité des services a contribué à compléter le plan d'actions :

- **Orientation 1. Maintenir et développer un accès de qualité aux services du quotidien** : déploiement et animation du réseau France Services, mise en place d'un service de paiement de proximité chez les buralistes, contractualisation renforcée avec les Communes et les EPCI (CRTE, PVD, ACV...) (fiches action 1-1 / 1-6 / 1-7)
- **Orientation 2. Améliorer l'accès aux services dans les zones déficitaires** : conclusion d'un contrat territorial spécifique « Plan départemental Vals de Saintonge (actualisation de la fiche action 2-2-1)
- **Orientation 3. Déployer l'accès aux services de santé** : mise en œuvre du Plan santé départemental visant à renforcer l'offre de services (fiches action 3-1-1 / 3-1-3 à 3-1-7) et instauration d'un mode d'exercice coordonné « Communautés Professionnelles Territoriales de Santé » (fiche action 3-4)
- **Orientation 4. Assurer un service de l'éducation conjuguant qualité de l'enseignement et proximité des établissements** : instauration du dispositif « Ecole Engagement Territoire » (fiche action 4-2)
- **Orientation 5. Améliorer l'accès au numérique et aux services dématérialisés** : lancement d'une politique départementale d'inclusion numérique (fiche action 5-2) et des France services (fiches actions 5-4 à 5-7)
- **Orientation 6. Faciliter la mobilité nécessaire à l'accès aux services** : amélioration de la mobilité vers les France Services (fiches actions 6-6)

Le Plan d'action mis à jour comporte désormais 43 fiches actions.

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC

TABLEAU DES ORIENTATIONS ET ACTIONS

ORIENTATIONS	ACTIONS
1- Maintenir et développer un accès de qualité aux services du quotidien dans l'ensemble du département et prévenir leur éventuelle dégradation	1-1 Mettre en place une meilleure coordination entre les partenaires France Services et les autres services publics pour le suivi des évolutions de leurs implantations en associant les maires NOUVEAU
	1-2 Mettre en place un outil de veille des commerces et des services de proximité
	1-3 Déployer la fonction contact et de nouvelles permanences de la Gendarmerie
	1-4 Accompagner les communes et EPCI de moins de 5000 habitants dans leurs projets pour le maintien ou l'implantation de services du quotidien
	1-5 Exercer le pouvoir d'alerte du Préfet
	1-6 Mise en place de réseaux d'accueil et de paiement de proximité par la DGFIP NOUVEAU
	1-7 Mettre en place une contractualisation avec les territoires NOUVEAU
2- Améliorer l'accès aux services dans les zones déficitaires	2-1 Identifier des sites d'implantation complémentaires pour des services du quotidien
	2-2-1 Renforcer le maillage de relais de services de premier niveau et mieux accompagner les communes de moins de 5000 habitants dans la redynamisation de leurs centres bourgs
	2-2-2 Soutenir le développement concerté de l'accès aux services dans les zones déficitaires
	2-3 Etudier les actions envisageables avec les partenaires
	2-4 Élargir l'accès aux services départementaux
2-5 Améliorer l'accessibilité des services destinés à la jeunesse en milieu rural par des actions éducatives concertées	

ORIENTATIONS	ACTIONS
3- Déployer l'accès aux services de santé	3-1-1 Connaître et faire connaître l'offre de santé pour en assurer le maintien et le développement NOUVEAU
	3-1-2 Favoriser l'installation de médecins dans le département notamment en Vals de Saintonge, Haute Saintonge et dans les communes bordant l'estuaire de la Gironde
	3-1-3 Participer au fonctionnement des Centres de Santé de médecine générale / Contribuer au financement des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles / Aider au rachat de cabinets médicaux par les Communes de moins de 4 000 habitants NOUVEAU
	3-1-4 Favoriser l'implantation de médecins en zone rurale NOUVEAU
	3-1-5 Favoriser l'accueil de stagiaires étudiants en médecine NOUVEAU
	3-1-6 Favoriser le développement de la téléconsultation NOUVEAU
	3-1-7 Renforcer l'offre de santé avec des infirmiers en pratique avancée NOUVEAU
	3-2 Etablir des contrats locaux de santé avec les EPCI volontaires
	3-3 Développer des actions de prévention et d'accompagnement hors les murs
	3-4 Créer avec les acteurs de santé des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé NOUVEAU
4- Assurer un service de l'éducation conjuguant qualité de l'enseignement et proximité des établissements	4-1 Mettre en place une veille sur l'évolution des effectifs et des fermetures de classes
	4-2 Accompagner la restructuration du réseau des écoles des territoires ruraux volontaires
	4-3-1 Cibler l'attribution des subventions en tenant compte des réorganisations
	4-3-2 Accompagner les communes de moins de 5 000 habitants dans les projets concernant les établissements scolaires du 1 ^{er} degré
	4-4 Assurer la qualité de l'environnement éducatif dans les collèges

ORIENTATIONS	ACTIONS
5- Améliorer l'accès au numérique et aux services dématérialisés	5-1 Développer l'accès au Très Haut Débit
	5-2 Accompagner les charentais maritimes face à la transition numérique dans le cadre du plan départemental d'actions pour un numérique inclusif NOUVEAU
	5-3 Soutenir le déploiement d'espaces numériques
	5-4 Développer et animer un réseau de médiateurs numériques autour des dispositifs Etat
	5-5 Soutenir les projets d'itinérance Bus France Services pour l'accès aux services NOUVEAU
	5-6 Déployer le réseau France Services NOUVEAU
	5-7 Expérimenter la plateforme téléphonique « Ligne directe France Services » NOUVEAU
	5-8 Améliorer le contact des citoyens avec la gendarmerie via la brigade numérique
6- Faciliter la mobilité nécessaire à l'accès aux services	6-1 Développer les aires de covoiturage
	6-2-1 Faciliter l'accès à l'école pour les élèves en situation de handicap
	6-2-2 Développer les aides à la mobilité afin de faciliter l'insertion des bénéficiaires du rSa
	6-3 Organiser des ateliers de la mobilité locale TERMINÉ
	6-4 Développer les cheminements dans les communes de moins de 5 000 habitants
	6-5 Soutenir l'électromobilité
	6-6 Améliorer la desserte des espace France Services NOUVEAU

MISE A AJOUR Orientation 1

Maintenir et développer un accès de qualité aux services du quotidien dans l'ensemble du département et prévenir leur éventuelle dégradation

ORIENTATION 1		Maintenir et développer un accès de qualité aux services du quotidien dans l'ensemble du département et prévenir leur éventuelle dégradation	
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Éviter la fermeture de commerces de première nécessité - Éviter la suppression des services publics - Éviter la suppression d'agences, d'antennes, de relais ou de points de contact des partenaires du schéma 		
Actions	Pilote	Objectifs par action	Indicateurs de suivi et d'évaluation
1-1 Mettre en place une meilleure coordination entre les partenaires France services et les autres services publics pour le suivi des évolutions de leur implantation en associant les maires	Etat NOUVEAU	<ul style="list-style-type: none"> • Anticiper et coordonner les évolutions du réseau territorial des partenaires France services et autres services publics du département 	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions annuelles des partenaires afin d'anticiper les évolutions de leurs positionnements géographiques • Nombre d'ouvertures / fermetures de services • Localisation des services publics
1-2 Mettre en place un outil de veille des commerces et des services de proximité	Département et Etat	<ul style="list-style-type: none"> • Localiser les commerces et service de proximité • Appréhender les facteurs de fragilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Localisation des zones géographiques sans services de proximité • Identification des établissements présentant un facteur de risque (entreprise récente, entreprise dont le dirigeant est âgé, entreprise dont la santé financière est fragile, etc.)
1-3 Déployer la fonction contact et de nouvelles permanences de la gendarmerie	Etat (Groupement de gendarmerie départementale)	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la proximité des gendarmes avec la population 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de permanences en France services • Nombre d'actions de prévention
1-4 Accompagner les Communes et EPCI de moins de 5 000 habitants dans leurs projets pour le maintien ou l'implantation de services du quotidien	Département	<ul style="list-style-type: none"> • Inciter au maintien ou à la création de services marchands ou non marchands • Revitaliser le territoire et plus particulièrement les petites communes • Maintenir la population déjà en place et attirer de nouvelles familles 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets communaux soutenus • Nombre de projets communaux soutenus au titre des projets particuliers • Le cas échéant, enquête annuelle portant sur les projets communaux d'envergure

ORIENTATION 1	Maintenir et développer un accès de qualité aux services du quotidien dans l'ensemble du département et prévenir leur éventuelle dégradation		
1-5 Exercer le pouvoir d'alerte du Préfet	État (Préfet)	<ul style="list-style-type: none"> • Anticiper et coordonner les modifications d'implantations des services de l'État et de ses opérateurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activations de la procédure de signalement
1-6 Mise en place de réseaux d'accueil et de paiement de proximité par la DGFIP	Etat NOUVEAU	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation d'au moins 30 % des points d'accueil des usagers • Possibilité de payer les impôts et produits locaux chez les buralistes 	<ul style="list-style-type: none"> • Les chartes d'engagement proposées aux EPCI précisent le calendrier de mise en place des accueils de proximité et prévoient une évaluation conjointe de leur fréquentation
1-7 Mettre en place une contractualisation avec les territoires	Etat NOUVEAU	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser et faciliter la mise en œuvre des projets des Communes et EPCI par la contractualisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de l'offre d'accessibilité des services avec la production de bilans liés aux contractualisations

Orientation n°1 : Maintenir et développer un accès de qualité aux services du quotidien dans l'ensemble du département et prévenir leur éventuelle dégradation

NOUVEAU

FICHE-ACTION n° 1-1 :

mettre en place une meilleure coordination entre les partenaires France services et les autres services publics pour le suivi des évolutions de leurs implantations en associant les maires

Objectifs	Anticiper et coordonner les évolutions du réseau territorial des partenaires France services et autres services publics du département
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • A l'occasion d'une réunion annuelle (au moins) du comité de pilotage de l'accès aux services publics, identifier le plus en amont possible les projets d'évolutions géographiques des partenaires France services (CAF, CPAM, CARSAT, Pôle Emploi, MSA, La Poste) et des autres services publics du département (Etat et Département). • Veiller au maintien de la qualité de service pour les usagers situés en secteur déficitaire. • Organiser un échange systématique avec les maires des communes concernées avant la mise en œuvre de tout projet de restructuration, y compris immobilier (ex : déplacement d'un point d'accueil existant dans un espace France services).
Pilote	<ul style="list-style-type: none"> • Etat
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Département • CAF, CPAM, CARSAT, Pôle Emploi, MSA, La Poste • EPCI et Communes, AMF • DDFIP, Gendarmerie Nationale, Conseil Départemental d'Accès aux Droits
Etapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • 2018-2022
Coût et moyens financiers mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens existants du Département et de l'Etat
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions annuelles des partenaires afin d'anticiper les évolutions de leurs positionnements géographiques • Nombre d'ouvertures / fermetures de services • Localisation des services publics
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Points presse réguliers

Orientation n°1 : Maintenir et développer un accès de qualité aux services du quotidien dans l'ensemble du département et prévenir leur éventuelle dégradation

FICHE ACTION N°1-2

Mettre en place un outil de veille des commerces et des services de proximité

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Localiser les commerces et service de proximité • Appréhender les facteurs de fragilité
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Repérer et caractériser les territoires sensibles au travers de quelques révélateurs de fragilité • Assurer une veille concernant ces critères de fragilité • Cartographier périodiquement les commerces et les services de 1^{ère} nécessité
Pilote	<ul style="list-style-type: none"> • Département et Etat
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Chambre de Commerce et d'Industrie de La Rochelle
Etapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • En cours
Coût et moyens financiers mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens existants du Département et de l'Etat
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Localisation des zones géographiques sans services de proximité • Identification des établissements présentant un facteur de risque (entreprise récente, entreprise dont le dirigeant est âgé, entreprise dont la santé financière est fragile, etc.)
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion annuelle de restitution auprès du COPIL

Orientation n°1 : Maintenir et développer un accès de qualité aux services du quotidien dans l'ensemble du département et prévenir leur éventuelle dégradation

FICHE-ACTION n° 1-3 :

Déployer la fonction contact de la Gendarmerie

Objectifs	Renforcer la proximité des gendarmes avec la population
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Les commandants d'unité planifient des services de patrouille de contact, qui n'ont pas pour vocation à faire de l'intervention mais à aller au contact de l'utilisateur. Il peut autant s'agir de commerçants que de responsables associatifs que de personnels de l'éducation nationale par exemple. • Ce lien de proximité est également renforcé par la création, sur l'arrondissement de Saint Jean d'Angély par la compagnie éponyme, de brigades foraines qui s'installent dans les mairies, notamment les jours de marché.
Pilote	<ul style="list-style-type: none"> • Etat (Groupement de gendarmerie départementale)
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Communes, MSAP, France Services
Etapas de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • « Patrouilles contact » à compter de janvier 2018 • Création de brigades foraines en janvier 2019
Coût et moyens financiers mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens existants de l'Etat
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de permanences en France Services • Nombre d'actions de prévention
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Communication « Fonction contact » réalisée fin 2017 • Communication régulière sur les réseaux sociaux du GGD 17 et dans la presse quotidienne régionale

Orientation n°1 : Maintenir et développer un accès de qualité aux services du quotidien dans l'ensemble du département et prévenir leur éventuelle dégradation

FICHE-ACTION n° 1-4 : Accompagner les communes et EPCI de moins de 5 000 habitants dans leurs projets pour le maintien ou l'implantation de services du quotidien	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Inciter au maintien ou à la création de services marchands ou non marchands • Revitaliser le territoire et plus particulièrement les petites communes • Maintenir la population déjà en place et attirer de nouvelles familles
Description de l'action	<p>Les différents dispositifs d'aide du Département contribuent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • créer ou améliorer de nouvelles structures de services (mairie, agence postale, France Services, etc.) • construire ou réhabiliter des structures associatives, sportives ou culturelles pour soutenir une dynamique (salles associative, salle des fêtes, terrains de sports, piscines, etc.) • acquérir des biens immobiliers pour y créer des lieux de services marchands ou non marchands (commerces de première nécessité, crèches, centre de loisirs, etc.) • rendre plus attractif leur territoire à travers des aménagements extérieurs de qualité <p>Le Département a souhaité accentuer son intervention concernant des sujets prégnants tels que la petite enfance et les derniers commerces de proximité (fonds revitalisation)</p>
Pilote	<ul style="list-style-type: none"> • Département
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • EPCI / Communes
Etapas de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • En cours
Coût et moyens financiers mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> • Budgets dédiés aux dispositifs suivants : fonds revitalisation, politique sportive, culturelle...
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets communaux soutenus • Nombre de projets communaux soutenus au titre des projets particuliers • Le cas échéant, enquête annuelle portant sur les projets communaux d'envergure
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion annuelle de restitution auprès du COPIL

Orientation n°1 : Maintenir et développer un accès de qualité aux services du quotidien dans l'ensemble du département et prévenir leur éventuelle dégradation

FICHE-ACTION n° 1-5 : Exercer le pouvoir d'alerte du Préfet	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Anticiper et coordonner les modifications d'implantations des services de l'État et de ses opérateurs
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • S'il estime que les évolutions envisagées des réseaux des ministères sont susceptibles d'avoir des conséquences négatives sur l'accès aux services dans le département, notamment au regard de leur aspect cumulatif, des difficultés économiques et sociales propres au territoire, ou de son caractère particulièrement enclavé, le préfet exercera son pouvoir d'alerte afin d'obtenir un arbitrage interministériel.
Pilote	<ul style="list-style-type: none"> • Etat (Préfet)
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariats généraux des ministères
Etapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Durée du schéma
Coût et moyens financiers mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens existants de l'État
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activations de la procédure de signalement
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Sans objet

NOUVEAU

FICHE-ACTION n° 1-6 :

Mise en place de réseaux d'accueil et de paiement de proximité par la DGFIP

<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation d'au moins 30 % des points d'accueil des usagers • Possibilité de payer les impôts et produits locaux chez les buralistes
<p>Description de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de la réorganisation de son réseau, la DGFIP s'engage à augmenter le nombre de points de contact où un usager peut rencontrer un agent des finances publiques. La concertation engagée à l'été 2019 avec les élus et les services de l'État a permis de définir les communes où cet accueil est pertinent, en cohérence avec la carte des espaces France service. • La cible actuelle est de 35 accueils de proximité dont 26 seront situés en dehors des centres des finances publiques. Par rapport à la situation actuelle, 12 communes supplémentaires bénéficieront d'une présence de la DGFIP. Un accueil de proximité est une permanence assurée par un agent de la DGFIP, dont la périodicité est au minimum hebdomadaire. Les usagers peuvent y trouver une réponse à leurs questions relatives aux impôts (assiette, prélèvement à la source, paiement) et aux produits locaux. • S'agissant du nouveau service « paiement de proximité », il s'agit de permettre aux usagers de payer en espèces ou en carte bancaire les impôts, amendes et factures locales auprès d'un réseau de buralistes-partenaires agréés. Ce réseau comporte à ce jour plus de 70 buralistes, situés dans 40 communes dont 20 dans lesquelles la DGFIP n'est pas actuellement présente.
<p>Pilote</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Etat (DDFiP)
<p>Partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • France Services, Mairies et EPCI pour les accueils de proximité • Buralistes partenaires pour le paiement de proximité
<p>Etapas de mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place des accueils de proximité entre 2020 et 2022 • Paiement chez 72 buralistes possible depuis mai 2020
<p>Coût et moyens financiers mobilisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Agents d'accueil et équipements mobiles pris en charge par la DGFIP • Pour les Buralistes partenaires : marché national incluant le financement de la prestation
<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les chartes d'engagement proposées aux EPCI précisent le calendrier de mise en place des accueils de proximité et prévoient une évaluation conjointe de leur fréquentation
<p>Communication</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Communication locale lors de la mise en place d'un accueil de proximité (communes et EPCI concernés) • Campagne de communication nationale pour le paiement de proximité

Orientation n°1 : Maintenir et développer un accès de qualité aux services du quotidien dans l'ensemble du département et prévenir leur éventuelle dégradation

NOUVEAU

FICHE-ACTION n° 1-7:

Mettre en place une contractualisation avec les territoires

Objectifs	Favoriser et faciliter la mise en œuvre des projets des Communes et EPCI par la contractualisation
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des réunions d'information concernant les divers dispositifs disponibles (CRTE, PVD, ACV...); • Définir les modalités de la contractualisation préalable à la rédaction et la signature des contrats entre les partenaires; • Organiser un échange systématique avec les Présidents des EPCI et les Maires des communes concernées pour accompagner la mise en œuvre de leurs projets de revitalisation dans le cadre contractuel; • Effectuer un suivi des projets en participant aux divers Comités de pilotage, réunions techniques et revues de projets; • Animer et coordonner un réseau des chefs de projet PVD.
Pilote	<ul style="list-style-type: none"> • Etat
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Département • EPCI • Communes • Banque des Territoires
Etapas de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • 2018-2024
Coût et moyens financiers mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens existants du Département et de l'État • financements des actions possible dans le cadre contractuel par DETR, DSIL...
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de l'offre d'accessibilité des services avec la production de bilans liés aux contractualisations
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Points presse réguliers

MISE A JOUR Orientation 2

Améliorer l'accès aux services dans les zones déficitaires

ORIENTATION 2**Améliorer l'accès aux services dans les zones déficitaires**

OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Définir un temps d'accès maximum à chaque service de premier niveau figurant sur les cartes univariées thématiques afin d'assurer une équité pour tous les usagers • Compléter le maillage de relais de services de premier niveau 		
Actions	Pilote	Objectifs par action	Indicateurs de suivi et d'évaluation
2-1 Identifier des sites d'implantation complémentaires pour des services du quotidien	Département	Identifier les zones de carence de service.	<ul style="list-style-type: none"> • Localisation des zones géographiques sans services de proximité
2-2 Définir un partenariat avec les communes et les EPCI	2-2-1 Département	Renforcer le maillage de relais de services de premier niveau et mieux accompagner les communes de moins de 5 000 habitants dans la redynamisation de leurs centres bourgs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets communaux soutenus dans les 3 zones déficitaires • Nombre de projets communaux soutenus au titre des projets particuliers dans les 3 zones déficitaires • Montant des bonifications annuelles pour les Vals de Saintonge • Livret d'accompagnement des Communes et des Intercommunalités
	2-2-2 État	Soutenir le développement concerté de l'accès aux services dans les zones déficitaires	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de dossiers et financements attribués • Nombre de dossiers non retenus
2-3 Etudier les actions envisageables avec les partenaires	État et Département	Mettre en place des réunions annuelles Etat-Département avec tous les partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions concrètes menées sur le terrain suite à ces réunions

2-4 Élargir l'accès aux services départementaux	Département	Améliorer l'accueil et l'accompagnement des charentais-maritimes usagers du service social départemental.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes reçues, nombre de personnes orientées par an / lieux d'accueil • Localisation des délégations territoriales, des antennes et des permanences du Département
2-5 Améliorer l'accessibilité des services destinés à la jeunesse en milieu rural par des actions éducatives concertées	État	Réduire les inégalités d'accès aux services à destination de la jeunesse sur les territoires reconnus prioritaires par le Schéma départemental des actions éducatives concertées, par le renforcement des actions transversales ciblant les besoins spécifiques du territoire et des populations	<ul style="list-style-type: none"> • Créer au moins une Boussole des Jeunes dans le département d'ici 2022

FICHE-ACTION n° 2-1 : Identifier des sites d'implantation complémentaires pour des services du quotidien	
Objectifs	Identifier les zones de carence de service.
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les services de premier niveau absents des zones déficitaires, • Réaliser une mise à jour périodique des services de première nécessité, marchands et non marchands ayant fermé ou ouvert dans leurs communes.
Pilote	<ul style="list-style-type: none"> • Département
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Communes
Etapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • 2018 - 2020
Coût et moyens financiers mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens existants du Département
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Localisation des zones géographiques sans services de proximité
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion annuelle de restitution auprès du COPIL

FICHE-ACTION n° 2-2-1 : Définir un partenariat avec les Communes et les EPCI	
Objectifs	Renforcer le maillage de relais de services de premier niveau et mieux accompagner les communes de moins de 5 000 habitants dans la redynamisation de leurs centres bourgs
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les dispositifs départementaux d'aide aux Communes permettant d'investir dans le cadre de projets visant à conforter l'existence de services à la population. • Intervenir dans des zones ciblées avec un Plan déclinant le budget affecté à l'accompagnement des projets situés dans ces zones géographiques définies.
Pilote	<ul style="list-style-type: none"> • Département
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Communes • EPCI
Etapas de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Plan Vals de Saintonge : phase de négociation en juin 2019 puis signature d'un contrat de territoire, mise en œuvre de la bonification des projets et constitution des organes de pilotages. • Examen de dossiers particuliers lors des sessions ordinaires du Département.
Coût et moyens financiers mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> • Enveloppe dédiée aux dispositifs départementaux concernés • Enveloppes dédiées lors de la création de plan dans des zones ciblées
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets communaux soutenus dans les 3 zones déficitaires • Nombre de projets communaux soutenus au titre des projets particuliers dans les 3 zones déficitaires • Montant des bonifications annuelles pour les Vals de Saintonge • Livret d'accompagnement des Communes et des Intercommunalités
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion annuelle de restitution du COPIIL

FICHE-ACTION n° 2-2-2 : Définir un partenariat avec les communes et EPCI	
Objectifs	Soutenir le développement concerté de l'accès aux services dans les zones déficitaires
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • L'État soutient les projets d'accessibilité aux services dans les zones déficitaires avec la DETR. Les opérations liées à l'accès aux services font partie des priorités de programmation et pourront faire l'objet d'un taux d'intervention plus important (20%) dans les zones identifiées comme déficitaires. • Les projets cités dans l'Agenda rural feront l'objet d'un accompagnement en ingénierie ou en financement particulier dans les zones rurales : nouvelles licences IV et débits de boissons, projets 1000 cafés, Réinventer le patrimoine, Micro-folies, Fabriques de territoires...
Pilote	<ul style="list-style-type: none"> • Etat (Préfecture)
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Partenaires financeurs • Communes et EPCI
Étapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Démarrage au premier semestre 2018 et réévaluation annuelle
Coût et moyens financiers mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens existants
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de dossiers et financements attribués • Nombre de dossiers non retenus
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan de la DETR présenté en commission des élus et mis en ligne sur le site Internet de la Préfecture • Communication autour de l'agenda rural

FICHE-ACTION n° 2-3 : Étudier les actions envisageables avec les partenaires	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Réunir régulièrement les partenaires potentiels afin d'optimiser les actions à mettre en place visant à améliorer la desserte en services marchands et non marchands des zones déficitaires
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Des réunions annuelles conjointes Etat-Département (CDASP) seront mises en place avec tous les partenaires, ce qui permettra d'examiner les attentes des communes et EPCI.
Pilote	<ul style="list-style-type: none"> • État - Département
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les partenaires
Étapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • 2020 - 2022
Coût et moyens financiers mobilisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions concrètes menées sur le terrain suite à ces réunions
Communication	

FICHE-ACTION n° 2-4 : Élargir l'accès aux services départementaux	
Objectifs	Améliorer l'accueil et l'accompagnement des Charentais-Maritimes par le service social départemental
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer une charte d'accueil afin d'harmoniser les critères d'implantation territoriale via un cadre commun garantissant une qualité de service : confidentialité de l'accueil, accès informatiques, accessibilité. Elle sera rédigée par le service social départemental et associera les communes et les partenaires de l'action sociale.
Pilote	<ul style="list-style-type: none"> • Département
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Communes et EPCI. • Partenaires de l'action sociale (centres sociaux, CAF et MSA, centres communaux et intercommunaux d'action sociale, Maisons France Services et Maisons de Services Aux Publics)
Étapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Cette action se déroulera pendant une durée de 3 ans (2019-2021), conformément à la programmation du plan pauvreté.
Coût et moyens financiers mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens existants du Département
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes reçues, nombre de personnes orientées par an / lieux d'accueil • Localisation des délégations territoriales, des antennes et des permanences du Département
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion annuelle de restitution auprès du COPIL

FICHE-ACTION n° 2-5 : Améliorer l'accessibilité des services destinés à la jeunesse en milieu rural par des actions éducatives concertées	
Objectifs	Réduire les inégalités d'accès aux services à destination de la jeunesse sur les territoires reconnus prioritaires par le Schéma départemental des actions éducatives concertées, par le renforcement des actions transversales ciblant les besoins spécifiques du territoire et des populations
Description de l'action	<p>1- Une action a été menée depuis octobre 2017 avec les élus du SICOM de Montguyon autour d'un projet concret d'actions éducatives concertées, une convention et un chargé de mission recruté à cet effet. Un plan d'action visant à organiser, rationaliser et développer les offres de gardes d'enfants, d'animations et de loisirs sur le territoire cible a permis de développer de nouvelles offre de services et de loisirs et de relancer une dynamique intercommunale. Un accompagnement méthodologique et financier est fourni auprès du SICOM par les services de l'État. L'étape suivante est d'aider un nouveau territoire rural sur 2 ou 3 ans en transposant la méthode.</p> <p>2- En lien avec la stratégie de déploiement définie par la DRJSCS, le déploiement de la Boussole des jeunes pourra être accompagné par les services de l'État auprès des collectivités volontaires des territoires ruraux et des structures du réseau Information Jeunesse. C'est une des mesures phares de l'Agenda Rural national en direction des jeunes. Il s'agit d'un espace numérique dédié aux jeunes qui recense les accès à de nombreux services pour leur vie quotidienne (services nationaux, permis à 1€, réduction transport, abonnements, emploi...).</p>
Pilote	<ul style="list-style-type: none"> • Etat (DDCS, CAF, Education nationale)
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Elus et acteurs des territoires concernés
Etapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Action 1 menée en 2017-2018-2019 • Action 2 : 2021-2022
Coût et moyens financiers mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> • Projet Montguyon : financement DDCS 10K€ / CAF 10K€ • Le projet de la Boussole des jeunes est à construire et financer localement
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Créer au moins une Boussole des Jeunes dans le département d'ici 2022
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Le lancement de la démarche au SICOM en 2017 a été médiatisé • Médiatisation de l'Agenda rural

MISE A JOUR Orientation 3

Déployer l'accès aux services de santé

ORIENTATION 3 Déployer l'accès aux services de santé			
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'accès aux soins - Veiller au maintien des structures en place - Intensifier la présence médicale 		
Actions	Pilote	Objectifs par action	Indicateurs de suivi et d'évaluation
3-1 Inciter à l'installation des professionnels de santé	3-1-1 Département NOUVEAU	Connaître et faire connaître l'offre de santé pour en assurer le maintien et le développement	<ul style="list-style-type: none"> • Géolocalisation de l'offre de santé • Nombre d'événements pris en compte • Nombre de consultations du site d'information
	3-1-2 Etat	Favoriser l'installation de médecins dans le département, notamment en Vals de Saintonge, Haute-Saintonge et dans les communes bordant l'estuaire de la Gironde	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles en fonctionnement • Nombre de maîtres de stage • Nombre de stagiaires accueillis • Nombre de Praticiens territoriaux de médecine générale • Nombre de Contrats d'engagement de service public installés • Évolution en terme de lutte contre la désertification médicale
	3-1-3 Département NOUVEAU	Participer au fonctionnement des Centres de santé de médecine générale Participer à la création de Maisons de Santé Pluri professionnelles Aider au rachat de cabinets médicaux par les Communes de moins de 4 000 habitants	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets de Centres de Santé soutenus • Nombre de projets de Maisons de Santé pluri-professionnelles subventionnés • Nombre de cabinets médicaux subventionnés

ORIENTATION 3		Déployer l'accès aux services de santé	
Actions	Pilote	Objectifs par action	Indicateurs de suivi et d'évaluation
3-1 Inciter à l'installation des professionnels de santé	3-1-4 Département NOUVEAU	Favoriser l'implantation de médecins en zone rurale	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'internes boursiers • Nombre de bénéficiaires de l'aide à l'installation • Nombre de conjoints accompagnés
	3-1-5 Département NOUVEAU	Favoriser l'accueil de stagiaires étudiants en médecine	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de médecins généralistes maîtres de stage • Nombre de logements réalisés mis à disposition • Nombre d'internes dans les zones très déficitaires • Nombre de stages poursuivis
	3-1-6 Département NOUVEAU	Favoriser le développement de la téléconsultation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de lieux de téléconsultation installés
	3-1-7 Département NOUVEAU	Renforcer l'offre de santé avec des infirmiers en pratique avancée	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de conventions signées

ORIENTATION 3			
Déployer l'accès aux services de santé			
Actions	Pilote	Objectifs par action	Indicateurs de suivi et d'évaluation
3-2 Établir des Contrats Locaux de Santé avec les EPCI volontaires	État	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir les dynamiques locales de santé sur des territoires de proximité urbains et ruraux afin de réduire les inégalités d'accès aux soins 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de territoires impliqués dans la conduite des politiques de santé Nombre de programmes d'actions permettant de répondre aux enjeux d'accessibilité aux services de santé
3-3 Développer des actions de prévention et d'accompagnement hors les murs	État	<ul style="list-style-type: none"> Encourager des actions de prévention et d'accompagnement hors les murs pour aller vers les populations les plus éloignées des soins Soutenir la mobilité des permanences d'accès aux soins et à la prévention (PASS) Lancer les établissements de santé et établissements thermaux dans une dynamique globale de prévention des facteurs de risque 	<ul style="list-style-type: none"> Encourager des actions de prévention et d'accompagnement hors les murs pour aller vers les populations les plus éloignées des soins. Soutenir la mobilité des permanences d'accès aux soins et à la prévention (PASS). Lancer les établissements de santé et établissements thermaux dans une dynamique globale de prévention des facteurs de risque.
3-4 Créer avec les acteurs de santé des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)	Etat (ARS / Assurance maladie) NOUVEAU	Favoriser le mode d'exercice coordonné	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de déclaration d'intention : projets en cours (La Rochelle / Oléron)

NOUVEAU

FICHE-ACTION n° 3-1-1 :

Inciter à l'installation des professionnels de santé

Objectifs	Connaître et faire connaître l'offre de santé pour en assurer le maintien et le développement
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographier régulièrement l'offre de santé afin de disposer de données en temps réel concernant les installations ou les cessations d'activités et optimiser l'effet levier des aides départementales dans les zones fragilisées • Développer l'information et les outils de communication auprès des internes, des médecins et des collectivités : <ul style="list-style-type: none"> - participer aux forums et aux journées d'accueil des internes - organiser régulièrement des rencontres avec les internes en stage dans le Département - disposer sur le site du Département d'un outil interactif où les Communes pourront mettre en valeur leurs offres
Pilote	<ul style="list-style-type: none"> • Département
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • ARS, CPAM • Collectivités territoriales • Conseil départemental de l'ordre des médecins • Association des internes
Etapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Immédiat
Coût et moyens financiers mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> • Plan santé départemental (fiches action n°1 et 2)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Géolocalisation de l'offre de santé • Nombre d'événements pris en compte (forums, journées d'accueil des internes et autres rencontres) • Nombre de consultations du site internet des Communes
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion annuelle de restitution auprès du COPIL

FICHE-ACTION n° 3-1-2 : Inciter à l'installation des professionnels de santé	
Objectifs	Favoriser l'installation de médecins dans le département, notamment en Vals de Saintonge, Haute-Saintonge et dans les communes bordant l'estuaire de la Gironde
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • L'État aide à l'installation des médecins par l'intermédiaire des contrats d'engagement de service public, contrats de praticien territorial de médecine générale (convention médicale de 2016). • Il contribue à l'augmentation du nombre de maîtres de stage parmi les médecins généralistes en lien avec les facultés de médecine. • Il accompagne et développe des maisons de santé pluri professionnelles. • Il met en place des actions de « marketing territorial » visant à rendre attractif un territoire.
Pilote	<ul style="list-style-type: none"> • ARS
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Préfecture, Département, Collectivités, URPS, Ordre, Facultés de médecine de Bordeaux et Poitiers
Etapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Durée du schéma
Coût et moyens financiers mobilisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles en fonctionnement • Nombre de maîtres de stage • Nombre de stagiaires accueillis • Nombre de Praticiens territoriaux de médecine générale • Nombre de Contrats d'engagement de service public installés • Évolution en terme de lutte contre la désertification médicale
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Sur le site internet de l'ARS • Lors des inaugurations de MSP • En direction des étudiants en médecine et médecins généralistes

NOUVEAU

FICHE-ACTION n° 3-1-3 :

Inciter à l'installation des professionnels de santé

<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participer au fonctionnement des Centres de Santé de médecine générale • Contribuer aux modes d'exercice regroupé par la participation à l'investissement dans les Maisons de Santé pluri professionnelles • Aider au rachat de cabinets médicaux par les Communes de moins de 4 000 habitants
<p>Description de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Centres de santé</u> : allouer une aide sur les 3 premières années, d'un montant total de 105 000 €, soit 35 000 € par an. • <u>Maisons de santé pluri professionnelles</u> : participer à l'investissement à hauteur de 75 000 € pour les projets agréés par l'ARS et portés par une Commune ou un groupement de communes (pour le compte d'une commune de - 5 000 habitants) • <u>Cabinets médicaux</u> : participer au rachat et à la rénovation de bâtiments médicaux par les Communes de moins de 4 000 habitants en zone de désertification médicale par le versement d'une subvention forfaitaire de 50 000 €, dans la limite de 80% du coût de l'opération
<p>Pilote</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Département
<p>Partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • ARS • Collectivités locales • Communes • Organismes à but non lucratif
<p>Etapes de mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Immédiat
<p>Coût et moyens financiers mobilisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Plan santé départemental (fiches action n°9, 10 et 11) • Aides non cumulables
<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets de Centres de Santé soutenus • Nombre de projets de Maisons de Santé pluri-professionnelles subventionnés • Nombre de cabinets médicaux subventionnés
<p>Communication</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion annuelle de restitution auprès du COPIL

NOUVEAU

FICHE-ACTION n° 3-1-4 :

Inciter à l'installation des professionnels de santé

Objectifs	Favoriser l'implantation de médecins en zone rurale
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Bourse d'étude</u> : accorder une bourse pendant 3 ans aux étudiants en 3^{ème} cycle de médecine générale acceptant de s'installer dans les zones de désertification médicale à l'issue de leurs études, en contrepartie d'une installation pendant 4 ans dans une zone déficitaire. Ces aides peuvent se cumuler aux aides de l'Agence Régionale de Santé et de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. • <u>Aide à l'installation de jeunes médecins</u> : apporter une aide complémentaire aux dispositifs existants (de l'Etat et de l'Assurance maladie) de 30 000 € en zone très fragile et de 10 000€ en zone fragile en contrepartie d'une installation pendant 5 ans • <u>Aide au conjoint accompagnant</u> : proposer un accompagnement personnalisé au conjoint du médecin s'installant dans une zone très fragile via un cabinet spécialisé avec lequel le Département passera une convention
Pilote	<ul style="list-style-type: none"> • Département
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • ARS / CPAM / Pôle emploi • Communes, EPCI • Facultés de médecine de Poitiers, Limoges et Bordeaux, associations d'internes • Conseil départemental de l'ordre des médecins
Étapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • En cours
Coût et moyens financiers mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> • Plan santé départemental (fiches action n°7, 8 et 15)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'internes boursiers • Nombre de bénéficiaires de l'aide à l'installation • Nombre de conjoints accompagnés
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion annuelle de restitution auprès du COPIL

NOUVEAU

FICHE-ACTION n° 3-1-5 :

Inciter à l'installation des professionnels de santé

Objectifs	Favoriser l'accueil de stagiaires étudiants en médecine
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Tutorat</u> : démarcher les médecins généralistes non maîtres de stage, proposer des formations délocalisées en Charente-Maritime, dédommager les maîtres de stage pour perte d'activité pendant les 2 jours de formations dédiés aux jeunes médecins en formation, prendre en charge le coût de la formation • <u>Logement</u> : aider financièrement les Communes (montant forfaitaire de 50 000 €) mettant à disposition un logement destiné à un interne ou à un médecin remplaçant pour un cabinet médical disposant d'un maître de stage • <u>Prime au déplacement</u> : délivrer une prime incitative d'un montant de 200 € pour un stagiaire en 3^{ème} cycle effectuant son stage de fin d'étude de 6 mois dans une zone très déficitaire (soit à partir de 15 km d'un Centre hospitalier) • <u>Indemnité d'extension de stage</u> : allouer une indemnité mensuelle de 500 € pour la poursuite de ce stage pour une durée de 6 mois supplémentaires dans une zone de désertification définie par l'ARS
Pilote	<ul style="list-style-type: none"> • Département
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • ARS, Collectivité locales, Facultés de médecine, Collège des généralistes Enseignants et Maîtres de stage en Poitou-Charentes (COGEMS), Association des Internes
Etapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Constitution du réseau de tuteurs • Mise en œuvre du Plan départemental en faveur de la médecine générale
Coût et moyens financiers mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> • Plan santé départemental (fiches action n°3, 4, 5 et 6)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de médecins généralistes maîtres de stage • Nombre de logements réalisés mis à disposition • Nombre d'internes dans les zones très déficientes • Nombre de stages poursuivis
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion annuelle de restitution auprès du COPIL

NOUVEAU

FICHE-ACTION n° 3-1-6 :

Inciter à l'installation des professionnels de santé

Objectifs	Favoriser le développement de la téléconsultation
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Aider financièrement à la création et à l'installation de lieux dédiés, fixes ou mobiles de proximité (par exemple une Maison de santé pluri professionnelle, une pharmacie...). <p><i>Ces lieux offrent l'avantage d'être déjà équipés d'appareils de mesure ou d'examen facilitant le diagnostic et de la présence d'un professionnel de santé.</i></p>
Pilote	<ul style="list-style-type: none"> Département
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ARS, CPAM, Conseil départemental de l'Ordre des médecins
Etapas de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> 1^{er} semestre 2021
Coût et moyens financiers mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> Plan santé départemental (fiche action n°12)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de lieux de téléconsultation installés
Communication	<ul style="list-style-type: none"> Réunion annuelle de restitution auprès du COPIL

NOUVEAU

FICHE-ACTION n° 3-1-7 :

Inciter à l'installation des professionnels de santé

Objectifs	Renforcer l'offre de santé avec des infirmiers en pratique avancée
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les infirmiers libéraux concernés pendant la durée de leur formation en leur accordant des aides : <ul style="list-style-type: none"> - 11 000 €/an pour la compensation partielle d'activité - 5 000 €/an pour le coût de la formation universitaire <p>en contrepartie de l'engagement à exercer pendant 5 ans dans une zone déficitaire</p>
Pilote	<ul style="list-style-type: none"> • Département
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • ARS
Etapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Immédiat
Coût et moyens financiers mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> • Plan santé départemental (fiche action n°13)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de conventions signées
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion annuelle de restitution auprès du COPIL

FICHE-ACTION n° 3-2 : Établir des contrats locaux de santé avec les EPCI volontaires	
Objectifs	Soutenir les dynamiques locales de santé sur des territoires de proximité urbains et ruraux afin de réduire les inégalités d'accès aux soins
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Un Contrat local de santé constitue un engagement contractuel, pour une durée de trois à cinq ans, entre l'Agence régionale de santé, une collectivité territoriale et la Préfecture. • Il permet de mettre en œuvre le projet régional de santé à une échelle infra-territoriale, le plus souvent EPCI. • En fonction des enjeux du territoire concerné, le CLS peut porter sur tout ou partie du champ de compétences de l'ARS : promotion de la santé, prévention, offre de soins hospitalière ou ambulatoire, accompagnement médico-social.
Pilote	<ul style="list-style-type: none"> • ARS
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Collectivités territoriales volontaires, Préfecture, organismes de Sécurité Sociale, professionnels de santé (URPS et Conseils de l'Ordre), Direction départementale de la Cohésion Sociale, Éducation Nationale, établissements de santé, médico-sociaux et sociaux
Étapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Durée du schéma
Coût et moyens financiers mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> • Financement ARS de 15 000 € par CLS • Participation au financement du poste de coordinateur
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de territoires impliqués dans la conduite des politiques de santé • Nombre de programmes d'actions permettant de répondre aux enjeux d'accessibilité aux services de santé
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Site Internet de l'ARS à la signature des CLS

FICHE-ACTION n° 3-3 : Développer des actions de prévention et d'accompagnement hors les murs	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager des actions de prévention et d'accompagnement hors les murs pour aller vers les populations les plus éloignées des soins. • Soutenir la mobilité des permanences d'accès aux soins et à la prévention (PASS). • Lancer les établissements de santé et établissements thermaux dans une dynamique globale de prévention des facteurs de risque.
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Les 4 centres hospitaliers de La Rochelle, Rochefort, Saintes et Royan déposent des projets de renforcement de la mobilité de leur PASS. Un comité de pilotage est mis en place pour renforcer les partenariats intra et extra-muros, en inscrivant les PASS dans le réseau médico-social local. • Les établissements thermaux et de santé proposent des actions de prévention menées par des professionnels sur les lieux de vie de personnes en situation de précarité. Les animateurs de santé publique suivront le développement des actions. • Tous les centres hospitaliers sont inscrits dans une démarche de prévention hors les murs. Les thèmes d'intervention sont les suivants : Stratégie petite enfance, Prévention du suicide, Addictions, Nutrition activité physique, Promotion de la santé mentale. • Le nombre d'animateurs de santé publique est appelé à se renforcer pour mieux couvrir le territoire (en particulier sur Royan et l'arrondissement de Saint Jean d'Angély).
Pilote	<ul style="list-style-type: none"> • ARS, établissements de santé et thermaux
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Acteurs des réseaux territoriaux autour des thématiques de l'urgence sociale, des violences conjugales, des addictions, de l'accès au droit
Etapes de mise en œuvre	PASS : <ul style="list-style-type: none"> • Une première génération de projets de prévention a été retenue pour la période 2016-2018. • Une seconde génération concerne 2019-2021. Les dossiers 2020-2022 seront déposés le 25 septembre 2020.
Coût et moyens financiers mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> • Les projets de prévention retenus en 2019 sont financés sur 3 ans à hauteur de : 2019 : 85 755 € / 2020 : 182 355 € / 2021 : 177 380 € • Les postes d'animateur de santé publique sont financés en 2019 à hauteur de : CH La Rochelle : 50 000 € / CH Saintonge : 50 000 € / CH Jonzac : 25 000 €
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions de prévention et d'accompagnement hors les murs pour aller vers les populations les plus éloignées des soins. • Nombre de permanences mobiles d'accès aux soins et à la prévention (PASS). • Nombre d'actions de prévention des facteurs de risque lancées par les établissements de santé et établissements thermaux
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Annuelle à partir des rapports d'activités

NOUVEAU

FICHE-ACTION n° 3-4 :

Créer avec les acteurs de santé
des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)

Objectifs	Favoriser le mode d'exercice coordonné
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé, l'une des actions principales du plan national « Ma Santé 2022 ». • Les CPTS ont pour ambition de rassembler sur un territoire l'ensemble des acteurs de santé (professionnels de ville, centres hospitaliers, secteur médico-social) pour favoriser les parcours de santé, la prévention et l'accès aux soins. • L'exercice collectif a aussi pour vocation d'être attractif pour les jeunes professionnels plus enclins à exercer dans ces conditions.
Pilote	<ul style="list-style-type: none"> • ARS / Assurance Maladie
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Collectivités territoriales
Etapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du dispositif fin 2019 – début 2020
Coût et moyens financiers mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> • Des financements spécifiques annuels CPTS sont prévus, en fonction de la taille de la communauté créée : <ul style="list-style-type: none"> - <40K habitants, financement maximum de 185 000€ - entre 40 et 80K habitants, maximum de 242 000€ - autres financements si communauté de taille supérieure
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de déclarations d'intention
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • ARS Nouvelle-Aquitaine site internet • Assurance Maladie

MISE A JOUR Orientation 4

*Assurer un service de l'éducation conjuguant qualité de l'enseignement
et proximité des établissements*

ORIENTATION 4		Assurer un service de l'éducation conjuguant qualité de l'enseignement et proximité des établissements		
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir pour tous les élèves un temps d'accès maximum à l'école et au collège - Anticiper tant que faire se peut les évolutions de la carte scolaire - Valoriser les internats comme solution à la distance 			
Actions	Pilote	Objectifs par action	Indicateurs de suivi et d'évaluation	
4-1 Mettre en place une veille sur l'évolution des effectifs et des fermetures de classes	État et Département	<ul style="list-style-type: none"> • Anticiper tant que faire se peut les évolutions de la carte scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'élèves prévisionnel sur 10 ans (actualisation annuelle) • Points d'alerte annuel 	
4-2 Accompagner la restructuration du réseau des écoles des territoires ruraux volontaires	État	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir l'égalité des chances en accompagnant la restructuration du réseau des écoles des territoires ruraux 	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution des structures scolaires 	
4-3 Cibler l'attribution des subventions en tenant compte des réorganisations	4-3-1 État	<ul style="list-style-type: none"> • Anticiper tant que faire se peut l'évolution des effectifs et son impact sur la carte scolaire pour programmer les investissements à venir 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de dossiers et financements attribués • Nombre de refus 	
	4-3-2 Département	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les conditions d'accueil des élèves dans les établissements scolaires du premier degré (communes de moins de 5 000 habitants) 	<ul style="list-style-type: none"> • Localisation des projets de construction ou de réhabilitation de collèges soutenus par le Département • Evolution des enveloppes financières dédiées aux collèges 	
4-4 Assurer la qualité de l'environnement éducatif dans les collèges	Département	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les conditions d'accueil des élèves dans les collèges 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets communaux soutenus • Nombre d'écoles construites • Nombre de classes ouvertes • Travaux d'entretien / rénovation menés • Nombre de restaurants scolaires créés / rénovés 	

FICHE-ACTION n° 4-1 :

Mettre en place une veille sur l'évolution des effectifs et des fermetures de classes

Objectifs	Anticiper tant que faire se peut les évolutions de la carte scolaire
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un observatoire pour suivre les évolutions des effectifs scolaires afin de pouvoir : <ul style="list-style-type: none"> - identifier les points d'alerte le plus en amont possible - faciliter l'adaptation de l'offre aux effectifs (implantation de nouvelles classes) - identifier les besoins en locaux - établir une veille sur les projets de suppression de classes uniques dans le cadre des RPI et les regroupements de classes sur une même commune (compétence communale ou intercommunale) - instituer un système d'alerte en provenance des communes
Pilote	<ul style="list-style-type: none"> • Etat et Département
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Education Nationale (Inspection académique) • Communes
Etapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Durée du schéma
Coût et moyens financiers mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens existants de l'Etat et du Département
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'élèves prévisionnel sur 10 ans (actualisation annuelle) • Points d'alerte annuel
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Restitution orale annuelle en présence des élus départementaux en charge des affaires scolaires et de la Direction Académique

Orientation n° 4 : Assurer un service de l'éducation conjuguant
qualité de l'enseignement et proximité des établissements

FICHE-ACTION n° 4-2 :

Accompagner la restructuration du réseau des écoles des territoires ruraux volontaires

Objectifs	Garantir l'égalité des chances en accompagnant la restructuration du réseau des écoles des territoires ruraux
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Le Plan d'Accompagnement de la Ruralité proposé pour une durée de deux ans permet de contractualiser un effort en emplois dans le premier degré dans la mesure où une politique pédagogique et structurelle est mise en œuvre. • La restructuration de réseaux pédagogiques intercommunaux et le développement du numérique éducatif constituent des éléments essentiels de cette démarche. • Une démarche d'accompagnement et de réflexion avec les élus autour de (pôles éducatifs recentrés » est préparée par les services de l'Education Nationale.
Pilote	<ul style="list-style-type: none"> • Etat (Éducation nationale)
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Collectivités volontaires • Association des Maires
Étapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Depuis la rentrée 2016, 4 protocoles ont été signés • Mise en place d'une cellule ruralité d'action académique • Mise en place de la réflexion sur les pôles éducatifs recentrés
Coût et moyens financiers mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> • 5 emplois, soit 250 000 €
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution des structures scolaires
Communication	

Orientation n° 4 : Assurer un service de l'éducation conjuguant
qualité de l'enseignement et proximité des établissements

FICHE-ACTION n° 4-3-1 :

Cibler l'attribution des subventions en tenant compte des réorganisations

Objectifs	Anticiper tant que faire se peut l'évolution des effectifs et son impact sur la carte scolaire pour programmer les investissements à venir
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Les évolutions de la carte scolaire peuvent être soutenues avec la DETR. • Les opérations permettant de structurer l'offre scolaire en concertation avec les acteurs locaux font partie des priorités de programmation et pourront faire l'objet d'un taux d'intervention plus important (20%) dans les zones identifiées comme déficitaires.
Pilote	<ul style="list-style-type: none"> • État
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Partenaires financeurs
Etapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Premier semestre 2018 • Relance annuelle de l'action pour inciter les porteurs à déposer des projets
Coût et moyens financiers mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens existants
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de dossiers et financements attribués • Nombre de refus
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan de la DETR présenté en commission des élus et mis en ligne sur le site Internet de la Préfecture

FICHE-ACTION n° 4-3-2 :

Accompagner les Communes de moins de 5 000 habitants
dans les projets concernant les établissements scolaires du 1^{er} degré

Objectifs	Améliorer les conditions d'accueil des élèves dans les établissements scolaires du premier degré
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser le Fonds d'aide aux constructions scolaires du 1^{er} degré pour : <ul style="list-style-type: none"> - effectuer des travaux de grosses réparation, - réaliser des travaux de construction, transformation et extension. <i>(dans le cas d'une ouverture de classe : un avis circonstancié de l'inspection académique est exigé)</i>
Pilote	<ul style="list-style-type: none"> • Département
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Communes et EPCI
Etapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • En cours
Coût et moyens financiers mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens existants du Département
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets communaux soutenus
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion annuelle de restitution auprès du COFIL

Orientation n° 4 : Assurer un service de l'éducation conjuguant qualité de l'enseignement et proximité

FICHE-ACTION n° 4-4 :

Assurer la qualité de l'environnement éducatif dans les collèges

Objectifs	Améliorer les conditions d'accueil des élèves dans les collèges
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les budgets dédiés à la construction, l'aménagement, l'extension et l'entretien des collèges • Mobiliser les moyens humains nécessaires au bon fonctionnement des collèges (personnels techniques : entretien/service de restauration)
Pilote	<ul style="list-style-type: none"> • Département
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Communes, EPCI et Région (transport)
Étapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • En cours
Coût et moyens financiers mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens humains et financiers du Département
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution des enveloppes financières dédiées aux collèges
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion annuelle de restitution auprès du COPIL

MISE A JOUR Orientation 5

Améliorer l'accès au numérique et aux services dématérialisés

ORIENTATION 5		Améliorer l'accès au numérique et aux services dématérialisés	
OBJECTIFS	Permettre à toutes personnes d'accéder au numérique		
Actions	Pilote	Objectifs par action	Indicateurs de suivi et d'évaluation
5-1 Développer l'accès au Très Haut-Débit	Département	<ul style="list-style-type: none"> Permettre à tous les Charentais-Maritimes d'accéder aux services numériques dans des conditions optimales 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de prises construites Nombre de Fournisseurs d'Accès Internet présents sur le réseau public départemental
5-2 Accompagner les charentais-maritimes face à la transition numérique	Département NOUVEAU	<ul style="list-style-type: none"> Permettre l'accès aux droits des plus fragiles, ainsi qu'une montée en compétence générale de la population face au numérique 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de partenaires Maillage du territoire Montée en compétence de la population Activités des accompagnateurs numériques des DT Mesure de la fréquentation des lieux de médiation Suivi du nombre de non-recours aux droits et des situations d'urgence en DT, à corrélés aux difficultés d'effectuer des démarches en ligne
5-3 Soutenir le déploiement d'espaces numériques	Département	<ul style="list-style-type: none"> Développer l'accès aux services du Département sous forme numérique 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de téléservices déployés Taux de fréquentation des téléservices déployés
5-4 Développer et animer un réseau de médiateurs numériques	État	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'accès aux services dématérialisés de la population 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de réunions de réseau entre structures Mise en place d'un répertoire des médiateurs Nombre de réunions avec les partenaires du second cercle

ORIENTATION 5		Améliorer l'accès au numérique et aux services dématérialisés		
Actions	Pilote	Objectifs par action	Indicateur de suivi et d'évaluation	
5-5 Soutenir les projets d'itinérance Bus France Services pour l'accès aux services	État NOUVEAU	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'accès aux services dématérialisés de la population et tendre vers l'égalité d'accès aux droits dématérialisés pour les habitants en difficulté de mobilité 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de permanences et de communes concernées Géolocalisation des communes desservies Nombre d'utilisateurs ayant accédé aux services Avis des communes desservies 	
5-6 Déployer le réseau France Services	État NOUVEAU	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'accès aux services publics du quotidien par l'implantation d'au moins un espace France Services par canton ou bassin de vie 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de France Services labellisées Nombre de cantons couverts Nombre d'utilisateurs ayant accédé aux services dans une FS 	
5-7 Expérimenter la plateforme téléphonique « Ligne Directe France Services »	État NOUVEAU	<ul style="list-style-type: none"> Élargir l'amplitude horaire du service proposé aux usagers 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'appels Analyse par tranche horaires et par thématique des appels 	
5-8 Améliorer le contact des citoyens avec la gendarmerie via la brigade numérique	État	<ul style="list-style-type: none"> Développer l'accessibilité des services de la gendarmerie 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'appels Analyse par tranche horaire et par thématique des appels 	

FICHE-ACTION n° 5-1 : Développer l'accès au Très Haut Débit	
Objectifs	Permettre à tous les Charentais-Maritimes d'accéder aux services numériques dans des conditions optimales
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Raccorder en fibre optique tous les logements et entreprises qui ne seront pas couverts par les opérateurs privés. • Un nouveau réseau public intégralement en fibre optique permettra ainsi de desservir en Très Haut Débit plus de 270 000 logements en Charente-Maritime. Tous les nouveaux logements construits durant les 25 ans du contrat pourront également être raccordés. Les débits disponibles seront équivalents à ceux des grandes métropoles, soit jusqu'à 1 GB/s (1000 Mb/s).
Pilote	<ul style="list-style-type: none"> • Département
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Charente-Maritime Très Haut Débit (Délégué de service public) • Etat • Région Nouvelle Aquitaine
Etapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Construction du réseau : 2018-2023
Coût et moyens financiers mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> • 326,6 M€, dont 45,6 M€ de participation publique et 281 M€ de financements privés (Orange)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de prises construites • Nombre de Fournisseurs d'Accès Internet présents sur le réseau public départemental
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion annuelle de restitution auprès du COPIL • Réunion annuelle d'information auprès des communes et EPCI (réunions publiques cantonales) • Site internet : www.charentemaritimetreshautdebit.fr

NOUVEAU

FICHE-ACTION n° 5-2 :

Accompagner les charentais-maritimes face à la transition numérique dans le cadre du plan départemental d'actions pour un numérique inclusif

Objectifs	Permettre l'accès aux droits des plus fragiles, ainsi qu'une montée en compétence générale de la population face au numérique
Description de l'action	Plan d'actions pour un numérique inclusif adopté par l'Assemblée départementale du 22 mars 2019. Les actions s'articulent autour de 5 axes : <ul style="list-style-type: none"> • renseigner les personnes souhaitant utiliser Internet, • permettre l'accès à Internet, • faciliter les démarches en ligne, • accompagner aux usages des outils numériques, • coordonner les actions à l'échelle départementale.
Pilote	<ul style="list-style-type: none"> • Département
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Etat, collectivités, associations, opérateurs de service public, entreprises...
Etapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Recenser les lieux de médiation numérique : lancement fin 2019, puis mises à jour en continu • Créer de nouveaux lieux afin d'assurer un maillage territorial complet : expérimentation en 2019-2020, puis généralisation • Mobiliser les acteurs de la médiation numérique, en augmentant leur nombre (professionnels et bénévoles) et en garantissant la qualité de leur accompagnement : premier événement en octobre 2020 • Soutenir les Communes dans l'aménagement d'espaces numériques pour y proposer de l'accompagnement aux usages numériques, en particulier pour les démarches administratives dématérialisées des opérateurs de services publics
Coût et moyens financiers mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens du Département • Crédits du Plan Pauvreté + autres crédits • Fonds obtenus dans le cadre d'appels à projet • Participation financière de partenaires
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat : nombre de partenaires • Maillage du territoire : couverture du territoire (cartes évaluant la proximité de la population de lieux de médiation numérique en distance, en temps) • Montée en compétence de la population : évaluation les données de l'outil national Pix • Activités des accompagnateurs numériques des DT : données quantitatives de leur activité • Pertinence des actions : mesure de la fréquentation des lieux de médiation • Suivi du nombre de non-recours aux droits et des situations d'urgence en DT, à corréler aux difficultés d'effectuer des démarches en ligne
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Communication du Département (magazine départemental, autres supports papiers, site Internet, réseaux sociaux, communiqués de presse, médias...) • Réunions d'information

FICHE-ACTION n° 5-3 :	
Soutenir le déploiement des téléservices	
Objectifs	Développer l'accès aux services du Département sous forme numérique
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • L'accès aux services départementaux sera élargi dans le cadre de la mise en place de la Gestion de la Relation Usagers. • Des téléservices seront développés en prolongement des dispositifs actuels. • Le site internet institutionnel sera adapté de telle sorte qu'il facilite le parcours de l'utilisateur vers les téléservices disponibles.
Pilote	<ul style="list-style-type: none"> • Département
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Editeurs de téléservices • Partenaires divers selon les téléservices déployés
Etapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • 2019 : initialisation de la démarche Gestion de la Relation Usagers (GRU) • 2020-2022 : déploiement de téléservices
Coût et moyens financiers mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens existants du Département (humains et financiers)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de téléservices déployés • Fréquentation des téléservices déployés
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion annuelle de restitution auprès du COPIL

FICHE-ACTION n° 5-4 : Développer et animer un réseau de médiateurs numériques autour des dispositifs Etat	
Objectifs	Améliorer l'accès aux services dématérialisés de la population
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Animer le réseau des agents France Services, des MSAP, des Points d'accès numériques en préfecture et sous-préfectures, de la plateforme téléphonique 'Ligne directe France Services' pour encourager la formation, l'échange d'informations et de bonnes pratiques. • Développer ce réseau à un second cercle de partenaires volontaires, autour des structures labellisées, afin de compléter l'offre aux usagers et mieux les orienter : secrétaires de mairies, centres sociaux,... • Animation des formations communes, mise à jour des listes du réseau, organisation de visites des structures labellisées, distribution de flyers, actions de communication concertées.
Pilote	<ul style="list-style-type: none"> • Etat (Préfecture-DCAT)
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Agents d'accueil des France Services, Maisons de services au public, points d'accès numériques, Ligne directe France Services, secrétaires de mairie
Etapas de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • 2019 : réseau des MSAP et Points d'accès numérique • 2020-2022 : déploiement des France Services dans les cantons • 2020-2021 : expérimentation de la plateforme Ligne directe France Services
Coût et moyens financiers mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> • Fabrication de flyers pour faire connaître les lieux de médiation
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions de réseau entre structures • Mise en place d'un répertoire des médiateurs • Nombre de réunions avec les partenaires du second cercle
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion annuelle de restitution auprès du COPIL

NOUVEAU

FICHE-ACTION n° 5-5 :

Soutenir les projets d'itinérance Bus France Services pour l'accès aux services

Objectifs	Améliorer l'accès aux services dématérialisés de la population et tendre vers l'égalité d'accès aux droits dématérialisés pour les habitants en difficulté de mobilité
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Etendre le service rendu, dans les MSAP et France Services fixes, par des Bus itinérants France Services permettant 'd'aller vers' les personnes ayant des difficultés de mobilité, en priorité dans les 3 secteurs déficitaires en services. • Plusieurs types d'itinérances peuvent être envisagés : <ul style="list-style-type: none"> - de type camping-car - de type rendez-vous à domicile - de type maison itinérante (permanences des agents dans des locaux fixes mis à disposition par des mairies ou associations locales) • Soutien à l'initiative 'équipes mobiles facteurs' du groupe La Poste, en lien avec les France Services labellisées.
Pilote	<ul style="list-style-type: none"> • Etat (Préfecture)
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • France Services, MSAP, communes, associations, EPCI, Opérateurs, Département, Région, La Poste, Caisse des Dépôts, ANCT
Etapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • A compter du 01/01/2020, le 1er Bus itinérant a été labellisé à Tonnay-Charente. • Etude d'autres projets en 2020 et en 2021.
Coût et moyens financiers mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> • Financement de 30K€ par la Banque des Territoires pour ces projets entrant dans le cahier des charges.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de permanences et de communes concernées • Géolocalisation des communes desservies • Nombre d'utilisateurs ayant accédé aux services • Avis des communes desservies
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Affichage dans les mairies et lieux publics des communes des permanences et itinéraires • Publication dans les bulletins municipaux, les réseaux sociaux et sites internet

NOUVEAU

FICHE-ACTION n° 5-6 :

Déployer le réseau France Services

Objectifs	Améliorer l'accès aux services publics du quotidien par l'implantation d'au moins un espace France Services par canton
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir ou susciter des projets France services dans chaque canton, permettant de labelliser des structures bien implantées localement dans des communes exerçant des fonctions de centralité • D'ici 2022, chaque usager devra avoir accès à ce bouquet de services à moins de 20 minutes de son domicile
Pilote	<ul style="list-style-type: none"> • Etat (Préfecture)
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Partenaires France services, MSAP existantes, Communes, associations, EPCI, Département
Etapas de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Vagues de labellisation entre janvier 2020 et fin 2022
Coût et moyens financiers mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> • Financement de 30K€/an par l'Etat pour ces projets entrant dans le cahier des charges.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de France Services labellisées • Nombre de cantons couverts • Nombre d'usagers ayant accédé aux services dans une FS
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Affichage dans les mairies et lieux publics des communes du dispositif France Services proche • Publication dans les bulletins municipaux, les réseaux sociaux et sites internet • Distribution de flyers, inaugurations • Organisation de réunions avec les secrétaires de mairies

NOUVEAU

FICHE-ACTION n° 5-7 :

Expérimenter la plateforme téléphonique « Ligne Directe France Services »

Objectifs	Élargir l'amplitude horaire du service proposé aux usagers
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Enrichir le réseau France Services avec un projet de plateforme téléphonique ouverte de 16H à 20H. <p>Ce dispositif, lauréat du Fonds pour la transformation de l'action publique, permet d'étendre l'amplitude horaire du service apporté au public et d'apporter un accompagnement humain personnalisé (joindre un agent au téléphone) aux usagers.</p> <p>Cette Plateforme téléphonique sera placée en Préfecture, avec des agents formés comme dans les France Services.</p>
Pilote	<ul style="list-style-type: none"> Etat (Préfecture)
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> France Services et MSP du Département, Opérateurs et partenaires France Services
Étapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Démarrage en expérimentation fin mars 2021, pour une durée de 6 mois.
Coût et moyens financiers mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> Financement par la DITP (Direction de la Transformation Publique) et par la Préfecture
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'appels Analyse par tranche horaires et par thématique des appels
Communication	<ul style="list-style-type: none"> Moyens de communication de la Préfecture

FICHE-ACTION n° 5-8 : Améliorer le contact des citoyens avec la gendarmerie via la brigade numérique	
Objectifs	Développer l'accessibilité des services de la gendarmerie
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • La brigade numérique est un nouveau service permettant de favoriser, via le numérique, le contact entre la population et les gendarmes. Hors cas d'urgence, l'habitant pourra contacter la gendarmerie depuis l'interface de son choix (smartphone, tablette, ordinateur, point d'accès numérique) via le site internet de la Gendarmerie « https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/a-votre-contact/contacter-la-gendarmerie/discuter-avec-un-gendarme-de-la-brigade-numerique » • Besoin de réponses concernant certaines démarches administratives ou judiciaires spécifiques ? de précisions sur une infraction ? La brigade numérique répondra. Plusieurs canaux seront proposés : tchat, visio, téléphone, SMS, emails, réseaux sociaux. Un opérateur de la gendarmerie évaluera la demande et proposera soit une assistance en ligne soit un rendez-vous avec un gendarme dans le lieu de son choix. • La brigade numérique et le groupement de gendarmerie départementale de la Charente-Maritime sont étroitement liés par le biais de la page Facebook du groupement. En effet, les messages privés sont traités par la brigade numérique. L'accès se fait via la messagerie Facebook (messenger) « https://www.facebook.com/gendarmerie.de.la.charente.maritime » • La plateforme de signalement des violences sexuelles et sexistes est, pour partie, gérée par la brigade numérique. Le contact peut être établi par messagerie tchat instantanée avec un gendarme spécialisé « https://www.service-public.fr/ »
Pilote	<ul style="list-style-type: none"> • Etat (Groupement de gendarmerie départementale)
Partenaires	
Etapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture en février 2018 • Poursuite de l'action en 2019 et en 2020
Coût et moyens financiers mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> • A moyens constants de la Gendarmerie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de réponse de la brigade numérique via la page Facebook du groupement • Délai de réponse de la brigade numérique
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Publication sur les réseaux sociaux des groupements de gendarmerie et accès via le site internet de la gendarmerie nationale

MISE A JOUR Orientation 6

Faciliter la mobilité nécessaire à l'accès aux services

ORIENTATION 6		Faciliter la mobilité nécessaire à l'accès aux services		
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre à toute la population d'accéder aux services publics marchands et non marchands - Développer les aides à la mobilité (transports publics, location de moyens de transport ...) - Veiller à diminuer le temps d'accès aux services 			
Actions	Pilote	Objectifs par action	Indicateurs de suivi et d'évaluation	
6-1 Développer les aires de covoiturage	Département	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les aides à la mobilité en mutualisant les moyens de transport • Faciliter les déplacements au quotidien 	<ul style="list-style-type: none"> • Localisation et nombre : d'aires réalisées, d'emplacements créés 	
6-2 Accompagner les différents acteurs pour mettre en place des moyens de transports solidaires	6-2-1 Département	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accès à l'école pour les élèves en situation de handicap 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'élèves transportés 	
	6-2-2 Département	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les aides à la mobilité afin de faciliter l'insertion des bénéficiaires du rSa 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bénéficiaires aidés par actions 	
6-3 Organiser des ateliers de mobilité locale	Etat TERMINE	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des ateliers réunissant les acteurs de la mobilité à l'échelle d'un EPCI pour faire émerger des actions concrètes locales 		
6-4 Développer les cheminements dans les communes de moins de 5 000 habitants	Département	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les aides à la mobilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Budget dédié aux cheminements • Nombre de dossiers traités dans l'année 	
6-5 Soutenir l'électromobilité	Département	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les moyens de transports innovants 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bornes de recharge installées • Nombre de connexions 	
6-6 Améliorer la desserte des espaces France Services	Etat NOUVEAU	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'accès aux démarches administratives pour les usagers sans véhicules et augmenter la fréquentation des espaces France Services 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de structures desservies/non desservies par le TAD et les autres lignes • Nombre de personnes utilisant le TAD sur les lignes ciblées 	

FICHE-ACTION n° 6-1 :	
Développer les aires de covoiturage	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les aides à la mobilité en mutualisant les moyens de transport • Faciliter les déplacements au quotidien
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Créer et aménager (bordures, enrobé, signalisation, éclairage, recueil des déchets...) des aires de covoiturage. • Les aires de covoiturage sont en libre accès. • Equipées d'accès sécurisés, elles permettent aux covoitureurs de se retrouver dans les meilleures conditions.
Pilote	<ul style="list-style-type: none"> • Département
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Communes et EPCI
Etapas de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • En cours
Coût et moyens financiers mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens existants du Département
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Localisation et nombre d'aires réalisées • Localisation et nombre d'emplacements créés
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion annuelle de restitution auprès du COPIL

FICHE-ACTION n° 6-2-1 :	
Accompagner les différents acteurs pour mettre en place des moyens de transports solidaires	
Objectifs	Faciliter l'accès à l'école pour les élèves en situation de handicap
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Assurer le transport scolaire des élèves en situation de handicap en liaison avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées et l'Éducation Nationale <p><i>cf. loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (appelée loi NOTRe) et modifiant l'organisation des transports collectifs en France, actant que le transport spécial des élèves et étudiants en situation de handicap demeure du ressort des Départements</i></p>
Pilote	<ul style="list-style-type: none"> Département
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> Inspection académique, MDPH
Étapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> En cours
Coût et moyens financiers mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> Enveloppe 2019 : 4 400 000 €
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'élèves transportés
Communication	<ul style="list-style-type: none"> Réunion annuelle de restitution auprès du COPIL

FICHE-ACTION n° 6-2-2 :	
Accompagner les différents acteurs pour mettre en place des moyens de transports solidaires	
Objectifs	Développer les aides à la mobilité afin de faciliter l'insertion des bénéficiaires du rSa
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer aux bénéficiaires du rSa, après un diagnostic mobilité, le cas échéant, de les soutenir par : <ul style="list-style-type: none"> - un accompagnement au permis de conduire - de la location de deux roues - de l'accès à un garage solidaire - un accompagnement individuel à la mobilité - des aides financières ciblées - de la location à tarif préférentiel et solidaire de voitures (appel à projets 2020)
Pilote	<ul style="list-style-type: none"> • Département
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Associations d'insertion • Centres sociaux • Garages solidaires
Étapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2021-2022
Coût et moyens financiers mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens financiers du Département Soit une enveloppe 2020 s'élevant à 1 253 500 € (dont 410 000 € pour les aides financières et 150 000 € pour l'appel à projets 2020)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bénéficiaires aidés par actions
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion annuelle de restitution auprès du COPIL • Communication prévue au titre du PDI 2021-2022

TERMINÉ

FICHE-ACTION n° 6-3 : Organiser des ateliers de la mobilité locale	
Objectifs	Faire émerger des solutions locales en matière de mobilité
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Il s'agit d'organiser des ateliers pour faire émerger ou connaître, des actions concrètes locales (plan de mobilité rurale, réseau des acteurs, guichet ou plateforme, aires de covoiturage, conducteurs bénévoles, autostop organisé, location/ prêt de véhicules et vélos, articulation avec le SCOT, pédibus pour le ramassage scolaire...). • Le premier atelier (séquence collective de réflexion, puis séquence en sous-groupes par action envisagée, et enfin séquence de restitution collective) visera à faire émerger des propositions d'actions, lesquelles seront ensuite expertisées, puis validées lors d'un second atelier.
Pilote	<ul style="list-style-type: none"> • Etat (Sous-Préfectures)
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • EPCI volontaires, Région, Département, DDTM, SGAR, SNCF, Caisse des dépôts, Fédération départementale des familles rurales, Maisons familiales rurales, Restos du cœur, Maison de l'emploi, Mission locale, grandes entreprises, chantiers d'insertion...
Étapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue de deux ateliers, à deux mois d'écart et avant le 30 juin 2018 en Haute-Saintonge dans le cadre d'une expérimentation
Coût et moyens financiers mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> • A moyens constants de l'Etat
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Point presse à l'issue du second atelier

FICHE-ACTION n° 6-4 :	
Développer les cheminements dans les communes de moins de 5 000 habitants	
Objectifs	Développer les aides à la mobilité
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les cheminements doux dans les bourgs • Faciliter l'accès sécurisé aux services (mairies, écoles, salles des fêtes, petits commerces, églises)
Pilote	<ul style="list-style-type: none"> • Département
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Communes et EPCI
Etapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • En cours
Coût et moyens financiers mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens existants du Département
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Budget dédié aux cheminements • Nombre de dossiers traités dans l'année
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion annuelle de restitution auprès du COPIL

FICHE-ACTION n° 6-5 : Soutenir l'électromobilité	
Objectifs	Développer les moyens de transports innovants
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer un réseau de bornes de recharge électrique en Charente-Maritime (maitrise d'ouvrage SDEER) • Réaliser une offre de déplacements électriques sur l'île de Ré destinée aux touristes et à la population rétaise (en cours). • Etendre l'expérimentation à d'autres communes
Pilote	<ul style="list-style-type: none"> • SDEER
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Communes, EPCI • Département
Étapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • En cours
Coût et moyens financiers mobilisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bornes de recharge installées • Mesure de leur utilisation par le nombre de connexions
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion annuelle de restitution auprès du COPIL

NOUVEAU

FICHE-ACTION n° 6-6 :

Améliorer la desserte des espaces France Services

Objectifs	Assurer l'accès aux démarches administratives pour les usagers sans véhicules et augmenter la fréquentation des espaces France Services
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Mieux coordonner les différentes autorités organisatrices de la mobilité (AOM) afin d'améliorer la desserte des structures France Services • Développer des outils simples et opérants afin de faire connaître aux usagers, aux agents d'accueil et aux secrétaires de mairie les différentes possibilités d'accès aux structures France Services (lignes de bus régulières, autres lignes, transport à la demande, rézo pouce, covoiturage ...)
Pilote	<ul style="list-style-type: none"> • Etat (Préfecture)
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Région, EPCI, Communes
Etapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Modifications des dessertes en fonction des nouvelles labellisations
Coût et moyens financiers mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens existants des partenaires
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de structures desservies/non desservies par le TAD et les autres lignes • Nombre de personnes utilisant le TAD sur les lignes ciblées
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Flyers du CR et des autres opérateurs à diffuser largement • Réflexion sur un moteur de recherche dédié.

A l'horizon 2024, une attention particulière sera portée sur les thématiques suivantes :

➤ **SANTÉ** avec pour objectif de :

- Poursuivre les actions engagées et accentuer les efforts concernant :
 - la téléconsultation
 - l'accompagnement à l'emploi du (de la) conjoint(e)
 - la formation d'infirmier en pratique avancée.
- Optimiser la coordination des actions entre les partenaires



➤ **NUMERIQUE** avec pour objectif :

- 2023 : tous les charentais-maritimes ont accès à la fibre

➤ **MOBILITÉ** avec pour objectif de :

- Lancer une Etude vélo au quotidien (2022) en complément du Schéma départemental Véloroutes / Voies Vertes

La feuille de route tendra à répondre à **deux grands enjeux** :

- **Accompagner les changements sociétaux accrus par la crise sanitaire**
- **Poursuivre le travail de cohésion et de revitalisation des territoires**

SDAASP HORIZON 2024
1 - Etre à l'écoute des territoires et faire évoluer les pratiques
2 - Poursuivre et développer les actions initiées
3 - Intensifier les partenariats
4 - Accompagner la dématérialisation du service public

